

Campagne de recrutement des conseillers en formation professionnelle

Circulaire n°2026-010 du 15 janvier 2026 relative à la campagne 2026 de recrutement des conseillers en formation professionnelle (H/F) pour l'académie de Créteil.

Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue site Créteil.

Affaire suivie par : Gaëlle Marceau
Tél : 01 57 02 67 35
Mél : dafco.personnel@ac-creteil.fr

Texte adressé à Monsieur le directeur de l'INSPE - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO, Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du 1^{er} degré, Mesdames et Messieurs les chefs des services départementaux sous-couvert de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; à Mesdames et Messieurs les chefs de division des services de l'académie ; à Mesdames les cheffes des établissements supports de GRETA

Références :

- Code de l'Éducation
- Code général de la Fonction Publique
- Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat
- Décret n° 90-426 du 22 mai 1990 fixant les dispositions applicables aux conseillers en formation professionnelle relevant du ministre chargé de l'éducation
- Référentiel CFP
- Décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes
- Décret n°93-432 du 24 mars 1993 modifié sur la mission de formation continue des adultes du service public de l'éducation
- Décret n°93-438 du 24 mars 1993 fixant la rémunération des personnes participant aux activités de formation continue des adultes organisées par le ministère chargé de l'éducation nationale
- Décret n°2022-564 du 15 avril 2022 relatif aux comités sociaux d'administration ministériels relevant du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
- Circulaire n° 2014-009 du 4 février 2014 relative aux GRETA

Annexes :

- Annexe 1 : profil de poste CFP et situation administrative
 - Annexe 2 : procédure de recrutement et calendrier
 - Annexe 3 : Liste des Greta d'Île-de-France
-

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

J'ai l'honneur de vous informer que la région académique d'Île-de-France engage la procédure de recrutement des conseillers en formation professionnelle sur les postes susceptibles d'être vacants dans les académies de Créteil, Paris et Versailles au cours de l'année scolaire 2026-2027. Leur nombre et leur

localisation sont susceptibles d'évoluer en fonction des projets de mobilité des agents en poste actuellement.

J'attire votre attention sur le fait que cet appel à candidature s'adresse à tous les personnels fortement motivés par les activités de formation professionnelle. Ils auront à concevoir et mettre en œuvre des projets innovants pour lesquels ils devront faire preuve d'initiative, de créativité et de sens des responsabilités.

Les fonctions de conseiller en formation professionnelle peuvent être exercées soit par :

- des fonctionnaires de l'Éducation nationale appartenant aux corps des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, d'inspection ou de direction, ou aux autres corps relevant du Ministère chargé de l'éducation et classés dans la catégorie A ;
- des fonctionnaires d'autres administrations appartenant à un cadre d'emploi de catégorie A ;
- tout autre candidat, titulaire d'un diplôme ou titre homologué de niveau BAC+3 minimum (niveau 6).

Vous voudrez bien remettre aux candidats qui en feront la demande, les documents joints, décrivant les missions et les fonctions des conseillers en formation professionnelle, ainsi que les modalités de recrutement.

Des informations et précisions sont disponibles sur le site du service régional de la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue via le lien suivant :

[Service régional académique, site de Créteil](#)

Les modalités de recrutement, accompagnées du formulaire d'inscription seront présentées lors de **réunions d'information collective régionales** qui auront lieu à compter du **28 janvier 2026**.

Les modalités d'inscription à ces réunions seront indiquées à **partir du vendredi 16 janvier 2026** sur le site du service régional cité précédemment, ainsi que sur ceux de Paris et de Versailles :

[Service régional académique, site de Paris](#)

[Service régional académique, site de Versailles](#)

Les candidats sont vivement invités à participer à une réunion d'information, afin de prendre connaissance des conditions d'exercice et des attendus.

Les candidats souhaitant postuler dans plusieurs académies d'Ile-de-France devront le mentionner expressément dans le formulaire de recrutement à la rubrique prévue à cet effet, par ordre de vœu.

La **date limite de dépôt des candidatures** est fixée au **vendredi 13 mars 2026 à minuit** (délai de rigueur).

Pour tous les agents titulaires ou contractuels des trois fonctions publiques, l'avis du supérieur hiérarchique est requis.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être pris en compte.

A l'issue de la date limite de dépôt des dossiers, une commission régionale sélectionnera les candidats qui seront convoqués à l'**épreuve d'admission. Celle-ci se déroulera durant le mois de mai 2026**. Les candidats non retenus sur dossier seront informés par courriel.

Pour toute demande d'information complémentaire, les candidats peuvent adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : recrutement-cfp@region-academie-idf.fr

Aussi, je vous prie d'assurer la plus large diffusion de cette campagne de recrutement auprès des personnels concernés des établissements et des services.

Pour le recteur et par délégation,

Gaëlle MARCEAU
Déléguee régionale académique adjointe à la formation professionnelle initiale et continue en
charge du pôle Campus des métiers et des qualifications
Conseillère du recteur d'académie, cheffe du service DRAFPIC site Créteil